

La Résidence Prescott et Russell, un établissement de soins de longue durée de 146 lits situé à Hawkesbury, sollicite des candidat(e)s ayant la formation, les compétences et l'expérience pour combler les postes suivants :

➤ **Préposé(e) en soins et services personnels (temps partiel et sur appel)**

Taux horaire : 18.05 \$ à 18.65 \$ + 12 % au lieu des bénéfices

- Certificat d'Aide en Soins de Santé ou de préposé(e) aux services de soutien personnels;
- Expérience en soins de longue durée ou en gérontologie serait un atout;
- Détenir un certificat en réanimation cardio-respiratoire.

➤ **Infirmier(ère) autorisé(e) (temps partiel et sur appel)**

Taux horaire : 26.80 \$ à 38.74 \$ + 13 % au lieu des bénéfices

- Certificat en règle d'infirmière autorisée du collège des Infirmières de l'Ontario;
- Expérience de soins infirmiers en gérontologie, en réhabilitation ou en soins infirmiers de longue durée, ou détenir un certificat de gérontologie d'un collège reconnu serait désirable;
- Capacité de planifier, coordonner et superviser le travail effectué par le personnel infirmier;
- Démontrer un bon sens de leadership et d'organisation;
- Détenir un certificat en réanimation cardio-respiratoire serait un atout.

➤ **Infirmier(ère) auxiliaire autorisée (temps partiel & sur appel)**

Taux horaire : 22.12 \$ à 22.77 \$ + 12 % au lieu des bénéfices

- Détenir une licence du Collège des Infirmières de l'Ontario en tant qu'Infirmière Auxiliaire Autorisée;
- Avoir complété avec succès le cours administration des médicaments;
- Expérience en soins de longue durée ou en gérontologie serait un atout;
- Détenir un certificat en réanimation cardio-respiratoire.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae à :

Gérante des Ressources humaines
Comtés unis de Prescott et Russell
59, rue Court, C.P. 304
L'Orignal (Ontario)
K0B 1K0
Téléphone : (613) 675-4661, poste 2808
Télécopieur : (613) 675-4547
ou par courrier électronique (en format WORD) à : inforh-hr@prescott-russell.on.ca

- Une vérification de dossier criminel doit être fournie (elle doit dater de moins de trois mois avant la date où elle est requise) et est une condition d'emploi.

Conformément à la *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée*, l'information recueillie est rassemblée sous l'autorité de la *Loi sur les municipalités* L.O. 2001, chap. 25 et sera utilisée pour la sélection de candidat(e)s.

Les Comtés unis tiennent à remercier toutes les personnes qui soumettront leur candidature. Cependant, nous communiquerons seulement avec celles choisies pour une entrevue.